

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 24 janvier 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts au concours interne de recrutement de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs

NOR : MENH2138063A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 24 janvier 2022, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2022, pour le recrutement au concours interne de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs est fixé à 18, réparti comme suit :

Domaine « sport » : 15 postes ;

Domaine « jeunesse, éducation populaire et vie associative » : 3 postes.